

H.S.F. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de Poitiers

Pascal DEL'HOMME
Jean-Claude FAVRELIERE
Marie-Pascale GANDOUIN
Jean-Marie SABOURIN

Commissaires aux Comptes

Association du Pôle de Compétitivité Mobilité et Transports Avancés

Par abréviation « Pôle MTA »

(Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901)

Siège social : Avenue du Futuroscope – 86360 CHASSENEUIL DU POITOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Pôle République III - 1 rue Louis Proust – 86000 POITIERS
SARL au capital de 7 500 € - RCS Poitiers 489 052 050 – APE 6920Z –
e-mail : expertise-audit@hsf-partenaires.com [http : // www.hsf-partenaires.com](http://www.hsf-partenaires.com)

☎ 05.49.88.29.64 – 05.49.58.05.05

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association du pôle de compétitivité « Mobilité et Transports Avancés », par abréviation « PÔLE MTA », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe n° 3 intitulé « Perspectives d'avenir » de la note n°2 de l'annexe relatif à la continuité de l'exploitation de l'Association.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons été conduits à apprécier la régularité du traitement comptable des subventions d'investissements reçues par l'Association et la justification dans l'annexe de la dérogation aux principes édictés par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-01.
- Nous nous sommes assurés, conformément à la norme d'exercice professionnel n° 560, que les événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes avaient fait l'objet d'informations correctement documentées dans l'annexe des comptes annuels, en particulier celles relatives au suivi des litiges et aux perspectives d'avenir de l'Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas eu connaissance des informations données dans le rapport moral et financier du Président à la date d'établissement de notre rapport.

Fait à POITIERS, le 4 mai 2010

Pour la SARL « HSF AUDIT »
Commissaire aux Comptes



Pascal DEL'HOMME

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

- BILAN AU 31 DECEMBRE 2009
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan-actif

2

	Brut	Amort. & Prov.	31/12/09	31/12/08
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement				
Concessions, brevets, licences, ...	42 085	30 945	11 140	18 831
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 766	5 545	1 220	4 151
Instal. techn., matériel & outil. indust.	701 474	351 863	349 610	479 508
Autres	217 204	172 242	44 962	84 518
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	117 210		117 210	121 585
Avances et acomptes				
Immobil. financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	8 466		8 466	8 300
TOTAL I	1 093 208	560 597	532 610	716 896
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services)(a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	104 907	20 180	84 727	150 273
Autres	387 343		387 343	839 626
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	950		950	18 723
Charges constatées d'avance (3)	3 112		3 112	8 484
TOTAL II	496 313	20 180	476 133	1 017 108
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 589 521	580 777	1 008 744	1 734 004
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.



	31/12/09	31/12/08
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	- 204 235	- 293 623
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	79 887	89 388
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	521 459	916 666
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	397 111	712 431
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	44 609	28 988
Provisions pour charges		
TOTAL II	44 609	28 988
FONDS DEDIES		
Sur subventions fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	81 741	208 042
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	100 299	62 082
Dettes fiscales et sociales	179 072	228 168
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		154 307
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	205 910	339 984
TOTAL IV	567 023	992 585
Ecart de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 008 744	1 734 004
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques	81 741	5 015
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.



Compte de résultat

4

	du 01/01/09 au 31/12/09	du 01/01/08 au 31/12/08	Variation	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) (a)	182 746	385 507	- 202 761	-52,60
montant net du CA dont à l'exportation	182 746	385 507	- 202 761	-52,60
Production stockée (b) Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	802 977	1 081 102	- 278 125	-25,73
Reprises sur prov., amort. et trsf. de charges	12 022	4 250	7 772	182,87
Cotisations	149 300	183 800	- 34 500	-18,77
Autres produits (hors cotisations)	30	41	- 11	-27,17
TOTAL I	1 147 076	1 654 702	- 507 625	-30,68
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises (c) Variation de stock (d) Achats de matières p. et autres approv.(c) Variation de stock (d)				
Autres achats et charges externes	335 809	711 331	- 375 522	-52,79
Impôts, taxes et versements assimilés	56 226	62 638	- 6 412	-10,24
Salaires et traitements	426 736	531 543	- 104 806	-19,72
Charges sociales	182 480	234 045	- 51 565	-22,03
Dotations aux amort., prov. et engagements:				
Sur immob.: dotations aux amort. (e)	185 424	191 740	- 6 316	-3,29
Sur immob.: dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux prov.	20 180	11 088	9 091	81,99
Pour risques et charges: dot. aux prov.	44 609	2 988	41 620	1392,86
Autres charges	3 400	9 733	- 6 333	-65,07
TOTAL II	1 254 865	1 755 108	- 500 243	-28,50
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	- 107 788	- 100 406	- 7 382	-7,35
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:				
Excédent ou déficit transféré III Déficit ou excédent transféré IV				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations D'autres VM, créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	138	810	- 672	-82,94
Reprises sur prov. et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL V	138	810	- 672	-82,94



	du 01/01/09 au 31/12/09	du 01/01/08 au 31/12/08	Variation	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort. et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	10 823	23 974	- 13 150	-54,85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL VI	10 823	23 974	- 13 150	-54,85
RESULTAT FINANCIER (v-vi)	- 10 684	- 23 163	12 478	53,87
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV+V-VI)	- 118 473	- 123 570	5 096	4,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	26 744	22 614	4 129	18,26
Sur opérations en capital	174 132	199 870	- 25 737	-12,88
Reprises sur prov. et transferts de charges	28 988		28 988	
TOTAL VII	229 865	222 484	7 380	3,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	27 288	8 210	19 078	232,36
Sur opérations en capital	4 214	1 316	2 898	220,26
Dotations aux amort. et aux provisions				
TOTAL VIII	31 503	9 526	21 977	230,69
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	198 361	212 958	- 14 596	-6,85
Impôts sur les bénéfices (IX)				
+ Report de ress. non util. des exerc. antérieurs (X)				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)				
TOTAL DES PRODUITS (I-III+V+VII+X)	1 377 080	1 877 997	- 500 917	-26,67
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	1 297 192	1 788 609	- 491 416	-27,47
EXCEDENT OU DEFICIT	79 887	89 388	- 9 500	-10,63
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Personnel bénévole				
TOTAL				
(1) Dont produits aff. à des exerc. antérieurs				
(2) Dont charges aff. à des exerc. antérieurs				
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes				
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).				
(c) Y compris droits de douane				
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).				
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir				



Nom de l'entreprise	ASS POLE COMPETITIVITE MTA
Activité exercée	Développement et expérimentation de technologies et services associés aux véhicules électriques et hybrides.
Adresse	BP 60208 86963 FUTUROSCOPE CEDEX

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	1 008 744	Résultat:Excédent	79 887
----------------------------------	-----------	-------------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30 mars 2010 par le Conseil d'Administration de l'association.

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés en application des principes comptables du PCG, articles 120-1 à 120-4 :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue ;

Durées appliquées :

- logiciels bureautiques	1 an,
- logiciels plateformes de simulation	1 à 3 ans,
- agencement des bureaux arobase 2	18 mois,
- agencements et installations centre technique n°2	23 mois, jusqu'au 30/06/2010
- accessoires aux bancs d'essai	4 à 10 ans,
- matériels et outillages centre technique	3 à 10 ans,
- installations générales diverses	2 ans,
- matériel de transport	3 ans,
- matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans,
- informatique plateforme de communication	3 ans,
- informatique centre technique	3 ans,
- mobilier	5 à 10 ans,
- mobilier centre technique	10 ans,



Un simulateur de batteries a été acquis en septembre 2008 et figure toujours en immobilisation en cours à la clôture de l'exercice. Aucun amortissement de ce matériel n'a été constaté dans la mesure où celui-ci n'a pas été mis en service pour des raisons d'adaptation préalable nécessaire de l'alimentation électrique du centre technique.

• Subventions d'investissement :

L'association a obtenu du département de la Vienne les subventions d'investissement suivantes :

- au titre de 2006 : 777 400 euros,
- au titre de 2007 : 278 926 euros,

L'association a également obtenu de l'ADEME, dans le cadre du programme M2EI, une subvention d'investissement de 840 euros au titre de 2007.

A la clôture de l'exercice 2006, il avait été décidé que les subventions d'investissement finançaient l'acquisition de biens considérés comme renouvelables par l'association. En application des principes édictés par le règlement CRC 99-01, les subventions avaient donc été maintenues intégralement dans les fonds associatifs et n'avaient pas été rapportées au résultat.

A la clôture de l'exercice 2007, il a été considéré par l'association que les biens financés (principalement le Centre Technique) ne présentaient pas un caractère indispensable à la poursuite de l'activité du POLE MTA. En conséquence, le renouvellement des biens par l'association ne présente plus de caractère obligatoire et la quote-part de subvention en produits exceptionnels aux amortissements des biens concernés est inscrite depuis lors au résultat de l'exercice en produits exceptionnels.

Au 31 décembre 2009, l'amortissement total de la subvention s'élève à 535 706 euros dont 161 704 euros relatifs à 2007, 199 869 euros à 2008 et 174 133 euros à 2009.

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	Néant



Engagements retraites

Le montant des engagements en matière de retraite est de 25 551 euros au dernier jour de l'exercice contre 26 849 euros au 31 décembre 2008.

Ces montants ont été calculés en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation	2,5%
- taux de progression des salaires	2%
- taux de rotation du personnel	1%
- taux de charges sociales	47%

Aucune provision pour engagement de retraite n'est enregistrée en comptabilité.

Autres éléments significatifs

1) Récupération de TVA sur immobilisations

En vertu des nouvelles règles de déduction en matière de TVA applicables depuis le 1^{er} janvier 2008 et suite à une étude fiscale menée au cours de l'exercice précédent, le pourcentage de récupération de la TVA sur dépenses mixtes et immobilisations s'établit à 100%. A la clôture de l'exercice, la régularisation par rapport au pourcentage de récupération de la TVA sur les immobilisations antérieurement acquises (art. 207 CGI anj. II) a été enregistrée en compte de produits exceptionnels pour 19 596 euros.

2) Suivi des litiges

Une salariée licenciée au cours du second semestre 2006 avait engagé une action devant la juridiction prud'homale. Dans l'attente du jugement de première instance, une provision pour risques et charges exceptionnelles avait été constituée à hauteur de 26 000 euros.

Le jugement du tribunal des Prud'hommes a été rendu le 23 avril 2007 et la salariée a été déboutée de l'ensemble de ses demandes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision mais le dossier a été radié par devant la Cour d'Appel de Poitiers en 2009. La provision de 26 000 euros a donc été reprise en totalité sur l'exercice 2009.

Le bailleur du local occupé par l'association jusqu'en mai 2008 pour héberger le centre technique avait engagé une action devant un huissier de justice afin de réclamer une déduction des travaux électriques effectués sur les loyers de février et mars 2007 ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour retard de règlement.

Une provision pour risques avait été constituée pour un montant de 2 988 € correspondant à 100% des demandes du bailleur (4 367 euros) sous déduction de la somme déjà comptabilisée en compte fournisseur (1 379 euros).

L'association a été condamnée à verser les loyers impayés ainsi que les frais. La provision a été reprise en totalité sur l'exercice 2009.

Suite à un contrôle URSSAF du 13 mai 2009, l'administration réclame une somme totale de 21 019 €. Une provision a donc été constituée pour le même montant. L'affaire a été portée devant la commission de Recours Amiable, celle-ci n'a émis aucun avis à la date d'arrêtés des comptes de l'exercice 2009.

L'association a procédé fin 2009 au licenciement économique d'un de ses salariés. La date d'envoi de la lettre de convocation à l'entretien préalable au licenciement est antérieure au 31 décembre 2009, ainsi que l'entretien. Le licenciement n'est effectif qu'en janvier 2010 mais une provision a été constituée pour 23 590 € (dont 3 397 € non déductibles fiscalement). Depuis la clôture de l'exercice, l'ex-salariée a entamé une procédure contentieuse devant le Tribunal des Prud'hommes de Poitiers. Cette action étant postérieure au 31 décembre 2009, aucune provision pour risques n'a été enregistrée dans les comptes.

3) Perspectives d'avenir

Dans le cadre de l'audit d'évaluation national des pôles de compétitivité, l'association a fait l'objet d'un audit dans le courant du premier trimestre 2008.

L'étude menée conclue à la nécessité de reconfigurer en profondeur la structure.

Par la suite, au cours d'une réunion tenue avec la DIACT et la DGE en juillet 2008, ont été abordées puis préconisées les perspectives d'un rapprochement du Pôle MTA avec d'autres pôles de compétitivité, notamment le pôle MOVEO.



Depuis lors, des discussions avec MOVEO ont été entamées et sont toujours en cours. Celles-ci ont pour objet de préciser les modalités du rapprochement entre les deux structures tant sur un plan juridique, comptable et fiscal qu'en terme d'organisation fonctionnelle.

A la date d'arrêté des présents comptes, les perspectives de restructuration sont les suivantes :

- l'activité « animation du pôle de compétitivité » serait abandonnée,
- l'activité « plateforme d'essais » subsisterait au sein de l'association sous la forme d'un Centre Technique, et serait assuré grâce à la signature d'un important contrat de prestations d'essais avec un grand constructeur automobile national assurant une activité pour plusieurs années au Centre Technique.

Compte tenu de l'avancée de ces différents éléments à la date d'arrêté des présents comptes – notamment de la signature effective du contrat de prestations d'essais, de l'accord des établissements bancaires sur la souscription d'un emprunt de 500 000 € pour permettre les investissements nécessaires, de l'octroi probable par le Conseil Général de la Vienne d'une avance remboursable de 330 000 € et d'une première subvention de fonctionnement de 135 000 € pour l'exercice 2010, et enfin de l'accord de principe de l'Etat pour une subvention de 100 000 € en complément des financements déjà obtenus – nous considérons que la continuité de l'exploitation de l'association n'est pas remise en cause. Bien qu'il reste encore 188 000 € de subventions supplémentaires sollicitées prévues au budget 2010 présenté lors du CA du 11 février dernier, et pour lesquelles aucun accord n'a été obtenu à ce jour, le prévisionnel de trésorerie, n'intégrant pas par prudence ces subventions, permet d'envisager la poursuite d'activité de l'association en 2010. Ce prévisionnel est conditionné par le maintien des concours bancaires dont dispose le Pôle MTA à ce jour, à savoir un découvert autorisé de 50 000 euros et un plafond de créances mobilisables Dailly de 200 000 euros.

Par ailleurs, le directeur de votre association a fait l'objet d'une procédure de licenciement pour motifs économiques au cours du mois d'avril 2010. Outre les conséquences en termes d'organisation fonctionnelle que le Pôle MTA devra supporter, l'association devra également prendre en charge les conséquences financières de ce licenciement, à savoir le versement d'une indemnité de 51 000 euros et d'un préavis de 6 mois non effectué, le salarié concerné ayant demandé à bénéficier d'une convention de reclassement personnalisé.



3 Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	41 313	772		42 085
Immobilisations corporelles	1 043 820	5 324	6 488	1 042 656
Immobilisations financières	8 300	166		8 466
Total	1 093 433	6 262	6 488	1 093 208
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	22 481	8 464		30 945
Immobilisations corporelles	354 056	176 959	1 364	529 651
Immobilisations financières				
Total	376 537	185 424	1 364	560 597

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 466		8 466
Actif circulant & charges d'avance	495 362	495 362	
TOTAL	503 829	495 362	8 466

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	20 886
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.



4 Notes sur le bilan passif

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	28 988	44 609	28 988	44 609
Provisions pour dépréciation	11 088	20 180	11 088	20 180
Total	40 076	64 789	40 076	64 789

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	81 741	81 741		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	100 299	100 299		
Dettes fiscales & sociales	179 072	179 072		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	205 910	205 910		
	567 023	567 023		

Dettes représentées par des effets de commerce

Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	2 702
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	29 481
Dettes fiscales & sociales	110 644
Autres dettes	

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.



5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/09	31/12/08
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
41810000	Clients, factures à établir	20 886,15	12 768,81
Clients et comptes rattachés		20 886	12 769
Total des produits à recevoir		20 886	12 769
Charges constatées d'avance :		31/12/09	31/12/08
48600000	Charges constatées d'avance	3 112,00	8 484,77
Total des charges constatées d'avance		3 112	8 485
Charges à payer :		31/12/09	31/12/08
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
16884000	Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit		3 027,00
51860000	Banques int courus payer	2 702,68	5 015,93
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 703	8 043
40810000	Fourn factures non parvenues	29 481,40	24 001,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29 481	24 001
42820000	Dettes provis congés payés	30 448,75	46 536,92
42822000	Dettes provisionnées s/primes		20 000,00
43820000	Charges sociales s/congés payés	17 794,70	27 258,93
43822000	Charges soc s/primes		10 000,00
43860000	Organismes soc charges payer		321,76
44860000	Etat charges payer	62 401,06	41 788,09
Dettes fiscales et sociales		110 645	145 906
Total des charges à payer		142 829	177 950
Produits constatés d'avance :		31/12/09	31/12/08
48700000	Produits constatés d'avance	205 910,43	339 984,32
Total des produits constatés d'avance		205 910	339 984